

38^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE PONDRON

Samedi 04 septembre au dimanche 05 septembre 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte

L'association sportive automobile 60 organise le Samedi 04 et Dimanche 05 septembre 2021, une course de côte régionale dénommée 38^{ème} Course de côte régionale de PONDRON

Cette compétition compte pour les championnats de la ligue du sport Automobile des hauts de France et de la coupe de France de la montagne COEF 1 - 2021

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro 2121 en date du 1 Juin 2021, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 335 en date du 1 Juin 2021.

Organisation administratif et technique

Nom : ASA 60

Adresse : 12 rue de Crépy 60800 FEIGNEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Président	POINCENET Océane	126543
	Commissaires membres	VICHE ANNE-Catherine	11415
		NARGET Annick	1586
Direction de course	Directeur de course	THOMAS Lemire	35253
	Directeur de course adjoint	DANIEL Gilles	2462
	Commissaires techniques	DESSE Jean Michel	5538 responsable
		DESSE Jérémy	48234
		THILMANY Régis	110645
		LEBEAU Michel	8842
	Chargés des relations avec les Concurrents	BLANPAIN Yves	197446
	Chrono départ	HENICHAR Jeanne	188284
	Chronométrage arrivée	FROISY Patrice	111444
		DRONAUT Aurélie	250479
		JOLY Alain	153666
	Chargé de la mise en place des moyens	CHRETIEN Laurent	38295
	Chargé des commissaires de route	LENGLET Jean-Pierre	179793

1.2 : Horaires

Clôtures des engagements	Mercredi 01 septembre 2021 (voir article 3.1.p)
Publication de la liste des engagés	Le samedi 04 septembre à 10h00
Vérifications administratives et techniques obligatoires	Le samedi 04 septembre de 10h00 à 17h30 au parc fermé pour les essais du samedi
	Le dimanche 05 septembre 2021 de 7h30 à 9h30 selon les groupes (voir art 1.3 p)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires Briefing	Le dimanche 05 septembre 2021 à 8h00 sur la ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	Le dimanche 05 septembre 2021 à 9h30
Essais libres	Samedi 04 septembre 2021 de 14h à 18h00
.	Dimanche 05 septembre 2021 de 8h30 à 9h45 pour les concurrents arrivant le dimanche
1 essai chronométré obligatoire	Le dimanche 05 septembre 2021 de 10h00 à 11h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	15' après la fin de l'essai chronométré
Course (4 montées)	Le dimanche 05 septembre 2021 à partir de 11h15
Affichage des résultats provisoires	Le dimanche 05 septembre 2021, 15' après la fin de la course
Remise des prix	Au terme du délai de réclamation, au podium pied de la côte

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

La 38^{ème} COURSE DE COTE DE PONDRON se déroule pour la réunion du collège des commissaires sous les barnums située au pied de la côte, du tableau d'affichage au pied de la côte et pour les vérifications administratives et techniques au pied de la côte sur le parking concurrents.

1.3.p : Vérifications

Le samedi 04 septembre 2021 vérifications administratives et techniques obligatoires dans la tranche horaire de 10h00 à 18h00 pour les concurrents aux essais libres le samedi.

Le dimanche 05 septembre 2021 les vérifications obligatoires auront lieu pour les concurrents arrivant le dimanche.

- De **7h30 à 7h50** pour les voitures des groupes **N et FN**
- De **7h50 à 8h10** pour les voitures des groupes **A et FA**
- De **8h10 à 8h30** pour les voitures des groupes **FC/FS- F2000**
- De **8h30 à 9h30** pour les voitures des **autres groupes et retardataires**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **garage Peugeot Avenue Sadi Carnot 60800 Crépy en Valois**. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 70 euros T.T.C

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique, permis et licence Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h00 sauf celles proposées par le directeur de course ou ordonnées par le collège des commissaires sportifs. Le briefing des commissaires aura lieu le dimanche 05 septembre 2021 à 8h au pied de la côte sur la ligne de départ.

1.5.p : Dispositions particulières

La Course de côte régionale de PONDRON s'est engagée à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile Nord Picardie, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagements et de la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p : Engagements

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : Chretien Laurent 12 rue de Crépy 60800 FEIGNEUX , Tél / 06.24.15.62.69 Email : laurent.chretien@aol.com
- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p sera atteint, et au plus tard le mercredi 01 Septembre 2021 à minuit pour les engagements.
- Les droits d'engagements sont fixés à **124 euros** pour les engagements parvenus avant le mercredi 01 septembre avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité de l'organisateur.
- Les concurrents déclarent forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler **le 06.24.15.62.69**. **Tout concurrent ayant prix le départ aux essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.
-

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.p : Voitures admises

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 100. Une même voiture pourra être utilisée en double monte. Les groupes et classes admis figurent à l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2.7 : Echappement

105 db maxi pour les voitures fermées. 110 db maxi pour les voitures ouvertes

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées et seront remis lors des vérifications

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours

Le plan de la COURSE DE CÔTE régionale DE PONDRON est en annexe. Elle sera longue de 1300 mètres. La pente moyenne sera de 6%. La course se déroulera le dimanche 05 septembre 2021 avec **1 montée d'essai chronométrée** et **4 montées en course**. Chaque voiture partira pour la course dans l'ordre décroissant des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par cellules au 1/100 de seconde.

6.5.p : Parc concurrents

Les pars concurrents seront situés sur le parking à proximité de la côte. Ils seront accessibles dès le début des vérifications. Les remorques seront garées aux parcs concurrents.

6.6.p : Parc fermé final

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, **le parc concurrents sera le parc fermé de la course.**

6.7.p : Tableau d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course sous la tente au pied de la côte. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seul les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.p : Permanence

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est **le 06.24.15.62.69**. Le centre de secours le plus proche a été informé.

ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.p : Briefing

Briefing des commissaires dimanche 05 septembre à 8 h au pied de la côte sur la ligne de départ.

7.3.p : Course

Il y aura **4 montées** qui se dérouleront successivement à partir de 11h15. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros.

S'il ne se présente pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutés au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

7.4.p : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

ARTICLE 8 P : PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Echauffement des pneumatiques

Exclusion de l'épreuve

Passage dans un ordre différent que celui prévu

5 secondes ajoutées à la manche

Non participation à une montée (ART 7.3.P)

Exclusion

Non participation à la montée d'essai

Décision du collègue des commissaires

ARTICLE 9.P : CLASSEMENTS

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 montées de course confondues. En cas d'ex æquo, se sera le meilleur deuxième temps, puis le troisième et la 4^{ème} et ensuite le résultat de la montée d'essai.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, **15 minutes après la fin de la dernière manche** de la course. Ils seront définitifs au plus tôt, **30 minutes après l'affichage provisoire.**

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classes dans les groupes, un classement féminin.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des courses de côte et au règlement du championnat du comité régional.

ARTICLE 10.P : PRIX

10.2.p : Prix

Remise de coupes et tirage au sort d'engagements gratuits à partir de 60 engagés

Une récompense est prévue pour les commissaires.

10.3.p : Coupes

De nombreuses coupes seront distribuées (voir article 10.5.p)

10.4.p : Podium

Un podium sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5.p : Remise des prix

Chaque pilote recevra une coupe ou un lot lors de la présentation au podium.

COURSE DE CÔTE

PONDRON
FRESNOY-LA-RIVIÈRE (60)



- DANS LA CÔTE -
PK + poste extincteur + CB
Courbes et virages équipés
de doubles rails de sécurité
Spectateurs en haut des talus + de 2 m
2 équipes de secouristes

RUBALISE ROUGE = INTERDIT PUBLIC
RUBALISE VERTE = AUTORISÉ PUBLIC